

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHASPUZAC**

Nombre de membres			
Nombre de membres.	Présents	Pouvoirs	Absents
15	11	/	4

Date de la convocation
12 avril 2023

N° 17042023001**VOTE BUDGETS PRIMITIFS 2023**

Séance du 17 avril 2023

L'an deux mil vingt trois
et le dix-sept avril

à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel JOUBERT, Maire,

Présents : Mrs., MIGNE J., ROCHER P., FOURY D., ARNAUD A., MICHEL A., Mmes VIDAL F., MARTEL D., ROY S., BRUNETON M., BONCOMPAIN C.,Absents : Mrs CHAMAYOU P., CHABIDON D., GARRABOS F., Mme VEROT V.

Monsieur la Maire présente le budget primitif de l'année 2023 des différents budgets, à savoir :

- Budget Général de la Commune (06200)
- Budget annexes :
 - Réseau de chaleur (06203)
 - Lotissement Les Relhiades (06202)
 - Lotissement Les Fourniaux (06201)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

☞ approuve le budget primitif 2023 du budget général de la Commune et les budgets annexes présenté par Monsieur le Maire.

Fait et délibéré à Chaspuzac, le 17 avril 2023
Pour extrait certifié conformeLE MAIRE,
Michel JOUBERT**Vote**

Exprimés	11
Pour	11
Contre	0
Abstention	0

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture

le 19 avril 2023

et publication ou notification

du 19 avril 2023

AR Prefecture043-214300626-20230417-17042023001-DE
Reçu le 19/04/2023